



# UMS SENTIERS NATURE

Club de randonnée pédestre  
Affilié à la Fédération Française de la Randonnée sous le N° 000370

## RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2026-2027

La période de renouvellement des cotisations est échelonnée du **1er septembre au 15 octobre 2026**.

NOM :   
Prénom :  N° licence :   
N° de Portable :  Email :

### Attestation pour participer aux activités

☐ Je complète le document d'attestation (annexe 9) [Conseils de santé et attestation sur l'honneur](#).

J'autorise la publication des photos réalisées dans le cadre de l'activité du club sur le site. Je peux demander, à tout moment, la suppression d'une photo, auprès du gestionnaire du site.

Je souhaite participer aux activités du ☐ Mardi, ☐ Mercredi, ☐ Jeudi, ☐ Vendredi, ☐ Samedi ☐ Dimanche, aux séjours ☐

### Tarifs du renouvellement d'adhésion ( voir au dos, les particularités de chaque licence )

|                          |      |                                                                                                                             |
|--------------------------|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | 45 € | Cotisation annuelle du club + licence N°1 de la Fédération Française de Randonnée                                           |
| <input type="checkbox"/> | 57 € | Cotisation annuelle du club + licence N°2 de la Fédération Française de Randonnée                                           |
| <input type="checkbox"/> | 12 € | Cotisation annuelle au club pour les adhérents ayant une licence reconnue par la FFRP (joindre la photocopie de la licence) |
| <input type="checkbox"/> | 10 € | En option : abonnement au magazine trimestriel « Passion Rando »                                                            |
| <input type="checkbox"/> | 15 € | Majoration pour un renouvellement après le 15 octobre                                                                       |

Après le 15 octobre une majoration du tarif de renouvellement de **15 €** sera appliquée.  
Possibilité de grouper les 2 cotisations dans un même paiement pour les couples

### A renvoyer à la secrétaire pour le renouvellement :

- ▶ Ce document complété et signé et le document annexe 9 par courrier (paiement par chèque) ou par mail (paiement par CB)
- ▶ ☐ Paiement par chèque à l'ordre de : **UMS Sentiers Nature, il sera encaissé après le 15 octobre.**
- ▶ ☐ Paiement par CB la secrétaire vous donnera la procédure d'accès au site de paiement à réception du document par mail.

**Quel que soit le mode de paiement, sans ces documents de renouvellement, le club n'acceptera pas le renouvellement de l'adhésion.**

Isabelle TARTONNE  
7 allée Robert Desnos  
[isabelletartonne@orange.fr](mailto:isabelletartonne@orange.fr)

Tél : 06 76 07 12 34  
77420 Champs-sur-Marne

A

Le

Lu et approuvé

Signature

## Choix de la licence :

- N°1 : Licence unique option : responsabilité civile et accident corporel

Couvre les activités de randonnées pédestres et de loisirs de plein air, avec assistance et rapatriement pour toutes formes de marche : marche nordique, audax, marche d'endurance, marche aquatique, longe côte, raquettes à neige, ski de fond, randonnée nordique etc ...

- N°2 : Licence unique option : responsabilité civile, accidents corporels et Multiloisirs

Couvre, en plus des activités précédentes :

- la randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passage de petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (Peu Difficile), via ferrata.

- des activités voisines fréquemment pratiquées par le randonneur : sports de glisse hivernaux (ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine des stations, ski de randonnée/ski alpinisme, snowboarding, snowkite), activités nautiques (canoë-kayak en eau calme, eau vive, en mer, canyonisme, raft), courses et autres formes de randonnée (course d'orientation, trail), cyclotourisme, VTT, randonnée équestre.

*La licence délivrée par la Fédération Française de Randonnée est **valable du 1er septembre de la saison jusqu'au 31 août de l'année suivante**. L'assurance liée à cette licence assure une couverture en responsabilité civile, défense et recours, accidents corporels et assistance jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.*